



ensemble pour bâtir votre avenir

INFORMATION CFE-CGC Autoroutes Sanef Après trois réunions de négociation La CFE-CGC signe l'accord NAO

Nous avons obtenu 2 % en global ; pour la CFE-CGC c'est encore loin de nos attentes mais pour une fois la direction a tenu compte de l'inflation à 1,6 %

Les 6 Organisations Syndicales Représentatives (CFE-CGC, UNSA, CGT, CFTC, FO, SUD) ont signé l'accord NAO 2019

Les dispositions de cet accord sont :

- Augmentation de la valeur du point est de 1.24 %
- Avancement lié à l'ancienneté est de 0.365 %
Soit 1.605 % au titre des mesures collectives pour les indiciaires
- **une augmentation moyenne de 2 % pour tous les forfaitaires Cadres et Maitrises**
- Valorisation de la performance et du déroulement de carrière est de 0.225 %
- Attribution de points (5 points par salarié) pour :
 - les salariés positionnés en 6-1 depuis 20 ans
 - les salariés positionnés au 1er janvier 2019 à un indice inférieur à 250 et entrés dans la société avant le 1er janvier 2017, indépendamment de l'accord 2019-01 signé le 17 janvier 2019.
- Revalorisation de l'indemnité de panier de 1,24 % (montant porté à 7.5747 €).
- Revalorisation exceptionnelle de 5 % de l'indemnité d'éloignement.
- Engagement de la Direction à examiner la situation salariale entre les hommes et les femmes.
- Versement du solde 13ème mois en novembre au lieu de décembre
- Attribution d'1 jour de repos supplémentaire pour le personnel de la DEM (la CFE-CGC se félicite de cette avancée)



ensemble pour bâtir votre avenir

- La CFE-CGC a obtenu dans l'accord un nouvel article 4 :

La direction s'engage à établir un bilan détaillé concernant l'attribution des augmentations prévues par l'article 3 du présent accord et notamment pour les salariés en deçà de l'augmentation moyenne.

La CFE-CGC a demandé des données significatives (par palier de 0,15 % entre 0% est 2%).

Ces informations seront très importantes pour la CFE-CGC soucieuse d'effectuer une véritable analyse des augmentations salariales pour les forfaitaires maitrises et cadres.

Ce retour détaillé et chiffré sera très utile lors de la négociation NAO 2020. Il faut noter, que depuis 5 ans, la CFE-CGC se bat pour obtenir un minimum garanti pour les forfaitaires auquel la direction s'est toujours refusée.

La CFE-CGC remercie l'UNSA ; seule organisation syndicale qui a salué et soutenu cette demande pour plus de reconnaissance pour les salariés forfaitaires.

- Au cours de la négociation, la CFE-CGC a également demandé de nouvelles discussions pour la réouverture de l'actionnariat aux salariés auprès de nos nouveaux actionnaires (Hochtief, ACS et ATLANTIA). La Direction fera remonter ce vif intérêt des salariés en Conseil d'Administration et ajoute que cette possibilité n'est pas fermée.

L'accord NAO 2019 marque une avancée significative car nous n'avons pas bénéficié d'une augmentation moyenne supérieure à 2% depuis 2012 !

Au-delà de cet accord et à travers cette signature, la CFE CGC exprime aussi sa volonté de rester un interlocuteur majeur auprès de la Direction.

Nous demeurons, cependant, vigilants.

**Votre syndicat CFE-CGC a œuvré pour
préserver votre pouvoir d'achat !**